

AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 152

Le 28 novembre 2018

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Resolute Forest Products Inc. (RFP) Dividende Spécial en espèces

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Resolute Forest Products Inc. («Resolute » ou la « société ») a annoncé le 1 novembre 2018 son intention de verser un dividende spécial en espèces de 1,50\$ USD par action ordinaire à ses actionnaires. Ce dividende sera versé le 20 décembre 2018 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 6 décembre 2018. La date ex-dividende est le 5 décembre 2018.

La Bourse et la CDCC tiendront compte de la distribution spéciale en ajustant le livrable par contrat des options RFP d'un montant équivalent à la distribution spéciale, soit 150\$ USD (1,50\$ x 100).

Dividende spécial – Détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION : 5 décembre 2018**
- **DATE D'ENREGISTREMENT : 6 décembre 2018**
- **DATE DE PAIEMENT : 20 décembre 2018**

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Resolute Forest Products Inc. (RFP) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 décembre 2018**
- **SYMBOLE DES OPTIONS : RFP deviendra RFP1**

- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions de RFP et un montant en espèces de 150 \$USD
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 50 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE:** Inchangé

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 5 décembre 2018, le nouveau symbole de la classe RFP sera modifié tel qu'indiqué ci-dessous:

Resolute Forest Products Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe après le dividende spécial
11,00 \$	RFP	RFP1
12,00 \$	RFP	RFP1
13,00 \$	RFP	RFP1
14,00 \$	RFP	RFP1
15,00 \$	RFP	RFP1
16,00 \$	RFP	RFP1
17,00 \$	RFP	RFP1
18,00 \$	RFP	RFP1
19,00 \$	RFP	RFP1
20,00 \$	RFP	RFP1
21,00 \$	RFP	RFP1
22,00 \$	RFP	RFP1

Les séries actuelles n'ayant pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC